



Avenir de la langue française

Association loi 1901

Agréée par le ministère de la Justice et le ministère de la Culture et de la communication

Avenir de la langue française

Journal de l'association Avenir de la langue française

n° 61 – mai 2017

Association loi de 1901, créée en 1992, agréée par le ministère de la Justice et le ministère de la Culture et de la Communication, membre de la conférence des OING et OSC de la Francophonie

L'ÉDITORIAL d'Albert Salon

Le SOMMAIRE est en page 3

Lettre aux candidats à l'Élysée : 14 engagements pour le français et la Francophonie leur sont demandés par 35 associations, à l'initiative d'ALF.

À ce stade de la campagne présidentielle, une des lames de fond menaçant l'existence même de la France, déjà occultée par les grands médias, se révèle de surcroît ignorée - ou prudemment écartée - par la quasi-totalité des candidats.

Il s'agit de la substitution galopante de l'anglais à notre langue française, pourtant officielle du royaume depuis 1539, et « langue de la République » selon notre Constitution depuis 1992.

Le peuple français perçoit la réalité de ce phénomène. Il le rejette, soutenu en cela par les associations de France et de pays de langue maternelle française pour le français et la diversité linguistique et culturelle de l'Europe et du monde, signataires de cette lettre (page 2).

La description, sommaire mais frappante (page 3), de la substitution galopante peut vous inspirer la volonté de vous y opposer, de tout le pouvoir que vous aspirez à recevoir du peuple pour l'exercer, et de publier dans votre programme de gouvernement, en dû écho à la volonté populaire, les engagements auxquels vous aurez souscrit page 4/5.

Inspiré par MM. A. Seillière et P. Moscovici, un des candidats de 2017, votre concurrent, a osé, à Berlin, prononcer un discours de campagne en anglais, signifiant ainsi à l'Allemagne, à son pays, au monde, l'abandon par certaines « élites » du rôle international du français, plaçant la France et la Francophonie devant un choix historique : l'effacement ou le sursaut.

François Mitterrand, Claude Hagège, Michel Serres... ont bien défini la guerre culturelle subie. Il est urgent de déclarer cause nationale prioritaire : « le français en danger ! ».

Le sursaut dépendra beaucoup du Président élu.

Nos associations vous invitent donc à préciser votre engagement dans ces domaines d'autant plus occultés qu'ils sont vitaux.

Vous serez conforté en avril par la publication des résultats de la campagne portée par nos 32 associations : « Communes de France pour la langue française », expression de la vox populi représentative de toute la France, faute d'un référendum d'initiative populaire sur ce sujet vital.

C'est une politique de redressement en français de la France - et de la Francophonie mondiale - concentrée en trois axes, qui est proposée page 4 à votre engagement.

La langue française étant, chez nous, au cœur battant de la personnalité nationale, lui redonner tout son éclat offre un levier essentiel du redressement dans les autres domaines : moral, culturel, politique, économique, social...

Votre réponse (page 5 : vos signature et commentaire) est très attendue à l'adresse d'Avenir de la Langue française (ALF), 34 bis, rue de Picpus, 75012 Paris, tel 01 43 40 16 51, courriel: avenirlf@laposte.net - site: www.avenir-langue-francaise.fr

Veillez recevoir l'expression de nos espoirs fervents et de notre haute considération. (Nos lecteurs sont invités à écrire à leur tour aux candidats, dans le sens de cette lettre.)

Albert Salon

SOMMAIRE

ÉDITORIAL	1	DOSSIER	14
Lettre aux candidats à l'Élysée		Langue française...	
VIE DE L'ASSOCIATION		- Entretien avec Alain Rey : "La langue française est menacée par le " californisme"	14
1 : Assemblée générale et les CA des 28/1 et 1/4/2017	4	- Le PIB du français	15
- Compte rendu de l'assemblée générale du 28 janvier 2017	4	- La modernité francophone	
- Présentation des nouveaux projets d'actions pour 2017	5	- Un million de <i>fans</i> pour Antidote	16
- Votes pour l'AG		- Brexit et anglais dans l'UE	18
2: Nos campagnes et principales actions en cours		- Réforme rendant l'anglais langue unique et obligatoire au concours d'entrée à l'ENA à partir de 2018	18
FRANÇAIS ET FRANCOPHONIE DANS LES INSTITUTIONS	8	- Attitude des gouvernements français t œuvre de démolition de la langue française et de la francophonie	22
- Aux candidats à la présidence de la République : la lettre	8	- Législation française : nouveau cas constitutif de discrimination	25
- Démolition du français et de la francophonie	9	BRÈVES	
- Engagements des candidats 2017	10	- Semaine de la Francophonie	26
- Contre le caractère anglicisant du Comité chargé de promouvoir la campagne pour les JO	12	- L'ALFA-ACI	29
- Associations signataires	13	COURRIER DES LECTEURS	30
		Lettre de Claude Weisz	
		PARUTIONS SIGNALÉES	32

Directeur de la publication et président de l'association : Albert Salon Anciens présidents : Dominique Noguez, Philippe Rossillon, Bernard Dorin (président d'honneur) Comité de rédaction : Jean-Louis Chédin, Catherine Distinguin, Nicolas Terver, Albert Salon Secrétaire de rédaction : Arnaud Danloux-Dumesnils et Chrystel Guène / Photo DR / Relecture : Yvan Gradis Rédaction et siège de l'association : 34 bis, rue de Picpus, 75012 Paris - tél. 01 43 40 16 51	Site internet : www.avenir-langue-francaise.fr
	Courriel avenirlf@laposte.net
	ISSN 1290.6263 Dépôt légal à parution
	Imprimé par nos soins Adhésion à l'association : 40 euros (abonnement au bulletin inclus) Vente au numéro : 3 euros

VIE DE L'ASSOCIATION

1) Assemblée générale et les CA des 28/1/ et 1/4/2017 : Compte rendu de l'assemblée générale d'ALF du 28 janvier 2017 :

I-Présentation du rapport moral et d'activité pour 2016 par Albert Salon, qui fait le point sur les principales actions militantes poursuivies par ALF au cours de l'année écoulée :

- lutte contre la loi Fioraso du 22 juillet 2013, visant à autoriser des formations uniquement en anglais dans l'enseignement supérieur ; point sur les 5 recours gracieux, puis contentieux en TA, déposés par ALF avec 13 autres associations « tiers intervenants » ;

- campagne nationale « Communes de France pour la langue française » lancée à la fin de l'année 2012 ; présentation des 225 communes votantes ; action croissante de parlementaires, maires ou non, qui recommandent le vote de notre manifeste aux maires de leur circonscription (exemples : Mmes Fort et Giudicelli, MM. Joyandet, Lamblin, Legendre, Terrasse...) ; appel à la participation de tous les membres d'ALF pour obtenir, par des maires proches, le vote du plus grand nombre possible de conseils municipaux, en particulier ceux des cités les plus emblématiques de notre histoire ;

- proposition d'un amendement destiné à faire inscrire dans la loi « Égalité et citoyenneté » une disposition consacrant un « droit au français », plus précisément le droit de vivre et d'être traité en français pour l'ensemble des personnes résidant en France métropolitaine et dans les départements et territoires d'outre-mer ;

- campagne « Brexit et langues officielles de l'UE », lancée dès le 24 juin 2016 : il s'agit d'une tentative de chasser l'anglais de son rôle de langue dominante dans toutes les instances européennes, alors qu'il n'existerait plus aucun pays membre dont l'anglais est revendiqué comme langue officielle ;

- actions amiables et juridictionnelles exercées en synergie avec d'autres associations comme DLF et DDC, l'AFRAV, COURRIEL, l'OEP, pour faire respecter la loi Toubon : procédures à rencontre de l'ENS, de plusieurs universités et du CSA ;

- attribution annuelle du prix de la Carpette anglaise, par une « académie » présidée par Philippe de Saint Robert, et composée de personnalités culturelles et des présidents de plusieurs de nos associations, dont ALF, DLF, DDC, ASSELAF..., à la personnalité qui s'est particulièrement distinguée par son acharnement à promouvoir la domination de l'anglo-américain en France et dans les institutions européennes. Lauréats 2016 : la directrice de *Madame Figaro*, et l'École normale supérieure (ENS-Ulm) ;

- le tout - y compris la terminologie - dans la plupart des cas en coopération avec la DGLFLF du ministère de la Culture, qui attribue une subvention à chacune des associations, dont ALF, agréées par les ministères de la Culture et de la Justice ;

- et avec une communication en développement, notamment par un très riche site www.avenir-langue-francaise.fr en constante augmentation de fréquentation, et un bulletin quadrimestriel apprécié, et une coopération internationale accrue avec des associations et institutions d'autres pays de langue maternelle française, ainsi qu'avec des homologues européennes, surtout allemandes.

II- Présentation de nouveaux projets d'actions pour l'année 2017 :

- poursuite de toutes les grandes campagnes et actions de 2016 ;

- célébration du cinquantenaire du « Vive le Québec libre » en juillet prochain, avec un comité d'organisation composé d'ALF, de l'ASSELAF de Paris-Québec, et de personnalités françaises et québécoises, et la présentation d'ouvrages d'Alain Ripaux sur l'événement de 1967, et de Bernard Lecherbonnier sur le regretté Philippe Rossillon, paladin du français et de la Francophonie ;

- saisine du défenseur des droits, Jacques Toubon, pour obtenir le droit de disposer d'une version française de tous les textes et documents officiels circulant en France et ce, dans tous les domaines ;

- action destinée à faire bénéficier les associations de défense de la langue française d'une fraction des amendes infligées à toute personne condamnée pour infraction à la législation y afférente ;

- lettre aux candidats à la présidence de la République sur leur engagement à défendre le français et la Francophonie au cours de leur mandat ; préparé par Albert Salon, ce document sera également signé par de nombreuses autres associations (33 au jour de la rédaction du présent rapport) ;

-incitation, par Yves Montenay, à agir en direction des chefs d'entreprise et du public, principalement au moyen d'articles dans la presse économique, en vue de rétablir l'usage du français dans le monde du travail.

III- Votes par l'assemblée générale :

-après des débats de très bonne tenue : approbation à l'unanimité du rapport moral sus-évoqué et du rapport financier 2016 présenté par Sophie Chevreuse, trésorière d'ALF, ainsi que du projet de budget pour 2017 ;

-renouvellement du conseil d'administration : réélection à l'unanimité de Daniel Miroux et Albert Salon ;
élection d'un nouveau membre : Ilyes Zouari, essayiste (ouvrages sur la Francophonie), secrétaire général adjoint de la revue *Population et Avenir*.

IV -Intervention de Loïc Depecker, délégué général à la langue française et aux langues de France auprès du ministre de la Culture et de la Communication, qui a fait part à l'AG de diverses initiatives qu'il entend mettre en œuvre :

-financement d'un portail sur la toile concernant toutes les grandes revues éditées en langue française, principalement dans les domaines techniques et scientifiques ;

-intervention auprès du ministre des Sports pour le respect de la langue française dans le cadre de la préparation des futurs Jeux olympiques ;

-orientation des politiques publiques en faveur de l'usage du français, en particulier dans le domaine des actions auprès des chômeurs et des jeunes d'origine étrangère ;

-action en faveur de l'enseignement des langues régionales, parallèlement au français, notamment dans les DROM-COM.

-démarche auprès des institutions de l'UE afin que les dossiers des organismes intervenant dans les secteurs scientifique et médical puissent être déposés en français (INSERM, CNRS, Institut Pasteur par exemple).

La journée s'est achevée par un pot de l'amitié, à l'occasion duquel les auteurs présents ont pu dédicacer leurs ouvrages, en particulier M. Claude Hagège, professeur au Collège de France, membre d'ALF. Les présents ont apprécié sa conversation d'éminent linguiste et de militant de la diversité linguistique de l'Europe et du monde.

V- Traditionnelle réunion post-AG, sur place, du conseil d'administration, à l'odj limité à son organisation interne :

- le bureau est reconduit dans son organisation précédente ;
- le nouvel élu, Ilyès Zouari, est chargé de la communication. *La secrétaire générale : Laure Fouré*

Le président : Albert Salon. Le Conseil d'Administration, réuni le 1^{er} avril à la Maison des associations du 12^e arr., a exprimé son admiration et sa profonde reconnaissance à Arnaud Danloux-Dumesnils, attaché de direction d'ALF, qui s'est retiré après presque cinq années d'un dévouement immense à ALF et à notre cause, et pris connaissance du recrutement par le bureau de son successeur : Chrystel Guène, lectrice-correctrice-journaliste, à laquelle il a souhaité une chaleureuse bienvenue. A. S.

2) Nos campagnes et principales actions en cours :

Nos lecteurs sont invités à se reporter à notre site www.avenir-langue-francaise.fr, et au présent bulletin pour plus de détails sur :

- les actions contentieuses post-loi Fioraso (anglais dans notre enseignement supérieur) ;

- le dossier des engagements proposés aux candidats à l'Élysée ;
- la campagne inter-associative pour tirer la conséquence linguistique du Brexit : la radiation de l'anglais de la liste des langues officielles des institutions de PUE;
- le combat inter-associatif contre le slogan en anglais pour présenter les JO de 2024 à Paris ;

- notre campagne de 32 associations « Communes de France pour la langue française » a produit une sorte d'**équivalent d'un référendum sur le français en France** par le vote d'un **manifeste** par des centaines de conseils municipaux représentatifs de la diversité géographique, politique, culturelle et linguistique de la France, comme le montrent les exemples de communes emblématiques votantes, telles : **Baccarat, Béziers, Brantôme, Brienne, Cambrai, Chablis, Cognac, Douai, Évian, Èze, Fréjus, Grignan-Sévigné, Grigny (Rhône), Le Luc, Lunéville, Maisons-Laffitte, Menton, Montfermeil, Oloron, Sainte-Marie, Orange, Pézenas, Poissy, Pompadour, Provins, Riviera française** (agglomération de 15 communes, dont **Roquebrune, La Turbie, Tende et La Brigue**), **Rueil-Malmaison, Saint-Jean-Cap-Ferrat, Saumur, Sens, Sénonais** (agglomération de 29 communes, dont **Villeneuve-sur-Yonne**), **Suresnes, Tulle** (ville du Président), **Valmont, Verdun** (Meuse), **Versailles, Vézelay, Villers-Cotterêts** ; **outre-mer : Bouloupari, Dumbéa, Païta et Le Mont-Dore** en Nouvelle-Calédonie, **Nuku Hiva** en Polynésie, ont voté ce manifeste franco-québécois.

Hors de France, **28** communes s'ajoutent aux centaines de françaises : **23** au Québec, 4 en Wallonie, 1 en vallée vaudoise italienne : la **Pignerol** de Fouquet et du Masque de fer...



Une conférence de presse inter-associative du printemps 2017 permettra de présenter toutes ces actions et d'alerter pouvoirs publics et opinion sur « le français en danger », et sur les mesures importantes et courageuses à prendre.

In memoriam Arnaud Danloux-Dumesnils

Notre attaché de direction, qui avait succédé le 1^{er} juin 2012 à Agnès Objois, vient de quitter la vie et nous.

Après une longue maladie qui a vaincu son admirable courage.

Ces derniers mois, il a vécu - et nous avons vécu avec lui - une alternance de rémissions et de congés de maladie de plus en plus contraignants. Pendant ces congés, il a, soutenu par son épouse aimante, voulu continuer, malgré les consignes de ses médecins, à assurer des présences au bureau, puis, ne pouvant plus conduire ni se déplacer, à remplir pour *ALF* le maximum de tâches à son domicile, à nous aider jusqu'à l'extrême limite de ses forces, et à former la personne appelée à lui succéder dans ses fonctions.

Avant même de poser, en 2012, sa candidature à la succession d'Agnès Objois, il était un sympathisant actif de notre cause et participait à nos combats. Il avait contribué au succès, le 18 juin 2011, de notre manifestation devant le Panthéon et de notre marche dans le Quartier latin. Ses talents de photographe et de journaliste ont accru le retentissement de l'événement.

Dans ses fonctions à temps partiel d'attaché de direction, rémunéré à temps partiel, il a été, bien plus, comme quelques-uns d'entre nous, un militant bénévole à plein temps, pleinement l'un des nôtres, fort précieux par son entier dévouement à la cause du français, de la Francophonie et de la civilisation, par sa vaste culture, ses grandes compétences variées, son sens de l'initiative opportune, et la richesse de sa personnalité. Nous lui devons beaucoup.

Nous lisions aussi avec intérêt ses articles de critique de théâtre dans une revue de haut niveau.

Tous les administrateurs et les adhérents d'*ALF* qui l'ont connu portent tristement son deuil.

Au nom de tous, j'assure à Madame son épouse et à ses enfants, que nous partageons vraiment leur douleur.

Albert Salon

FRANÇAIS ET FRANCOPHONIE DANS LES INSTITUTIONS

Aux candidats à la présidence de la République...



La lettre (éditorial p.1) qui leur a été adressée en février par 35 associations, à l'initiative d'ALF, était accompagnée d'un bref relevé d'aspects flagrants et particulièrement scandaleux d'une démolition en cours du français et de la Francophonie dans le silence, voire la complicité active, de pouvoirs publics, et d'une liste de 14 engagements proposés aux candidats pour redresser la situation linguistique, condition d'un redressement de la France. Voici ces textes, précédés de la liste des **35 associations signataires**.

Académie de la carpette anglaise ; Pt : Philippe de Saint Robert ;

Académie de la poésie française ; vice-Pt : Daniel Ancelet ;

Amicale des anciens FTP-MOI, Rhône-Alpes, bataillons Carmagnole - Liberté ; Pt : Léon Landini ;

Amitiés France-Acadie ; Pt : Bernard Dorin ; *Amitiés francophones* ; Pt : Bernard Dorin ; *Alliance Champlain (Nouvelle-Calédonie)* ; Pt : Daniel Miroux ; *Assemblée des Patriotes de l'Amérique française* ; Pt : Yves Saint-Denis ; *Association des Écrivains Combattants (AEC)* ; Pt : Jean Orizet ; *Association des Professeurs de Lettres* ; Pt : Romain Vignest ; *Association France-Maurice (AFM)* ; Pt : Thierry Burkard ; *Association France-Wallonie-Bruxelles* ; Pt : Bernard Dorin ;

Association franco-africaine de co-développement (AFACO) ; Pt : Anton Smitsendonk ; *Association Francophonie-Avenir (AFRAV)* ; Pt : Régis Ravat ;

Association littéraire de l'assurance et des professions bancaires ; Pt : Daniel Ancelet ; *Association lotoise des amis de la langue française* ; Pt : Guy Chausson ; *Association Paris-Québec* ; Pt : Bernard Émont ;

Association pour la promotion de la francophonie en Flandre (APFF) ; Pt : Edgar Fonck ;

Association pour la sauvegarde et l'expansion de la langue française (ASSELAF) ; Pt :

Philippe de Saint Robert ; *Avenir de la langue française (ALF)* ; Pt : Albert Salon ;

Carrefour des acteurs sociaux (CAS pôle Francophonie) ; Dir. : Catherine Distinguai ; Centre d'études du Québec et des Francophonies d'Amérique du Nord ; Pt : Bernard Émont ;

Cercle des solidarités francophones ; Pt : Jean-Pierre Chiaverini ;

Cercle littéraire des écrivains cheminots (CLEC) ; vice-Pt : Maurice Lelous ;

Collectif unitaire républicain de Résistance, d'Initiative et d'Émancipation linguistique (COURRIEL) ; Pt : Georges Gastaud ; Courtoisie française ; Pte : Maïté Taberna ;

Défense de la langue française (DLF) ; secrétaire général : Marceau Déchamps ;

Défense de la langue française en pays de Savoie (DLF-Savoie) ; Pt : Philippe Reynaud ;

Droit de comprendre (DDC) ; Pt : Marc Favre d'Échallens ;

Forum francophone international (FFI-France) ; Pt : Albert Salon ;

Forum francophone international (FFI-Québec) ; Pt : François Gauthier ;

Forum pour la France (FPF) ; Secrétaire général : Henri Fouquereau ;

Institut culture, économie, géopolitique (ICEG) : Pt : Yves Montenay ;

Institut francophone pour l'art de gouverner ; Pt : Jean Roux ;

Mouvement impératif français (Québec) ; Pt : Jean-Paul Perreault ;

Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal ; Pt général : Maxime Laporte.

Démolition du français et de la Francophonie ; aspects : 1) En France :

- enseignement : basculement progressif vers l'anglais dans le supérieur (loi Fioraso), ses garde-fous étant ignorés et **piétines**, sans sanction des tribunaux administratifs saisis de recours par nos associations ; réduction des horaires de français, de littérature, d'histoire, dans le primaire et le secondaire ; marginalisation des langues anciennes, et des langues vivantes autres que l'anglais. Choix gouvernemental délibéré et outrancier de l'anglais omniprésent, bientôt jusque dans l'école maternelle ;
- médias : cinéma, télévision, organes de publicité, producteurs de « variétés » et de chansons, avec la complicité active des « collabos de la pub et du fric » (Michel Serres), et la complaisance des contrôleurs publics (CSA, BVP...), mettent de l'anglais partout ;
- Entreprises : basculement de nombre d'entreprises au tout-à-l'anglais, entraînant souffrance au travail du personnel, risques et insécurité dans la maîtrise des processus de production, viol de la dignité de nos compatriotes, recrutement de cadres « *anglais maternel exigé* », contraire au principe d'égalité ;
- pouvoirs publics hors enseignement : les autorités censées faire respecter l'État de droit le font peu et encouragent, voire créent, les dérives *en subventionnant des manifestations publiques humiliantes pour les francophones* (« Fashion Week », « Parisian Games Week », etc.), ou la mise en place de « produits » {*Smart Navigo* francilien, *City Pass* parisien...) nommés en *globish*.

• Certains milieux dirigeants promeuvent « en fait une *langue unique* mondiale et européenne dans l'espoir d'asseoir irrévérablement une économie, une politique et une pensée *uniques* négatrices des diversités indispensables à toute civilisation *humaine* » (COURRIEL).

2) Par l'Union européenne (UE) :

- marginalisation constante, en petites étapes, des langues officielles européennes autres que l'anglais devenu aujourd'hui quasi monopolistique dans la production de textes ; étranglement croissant de la traduction en d'autres langues, obligation faite aux administrations des États membres de répondre en anglais ;
- obligation faite aux pays francophones du Sud souhaitant obtenir des aides du Fonds européen de développement (FED) de présenter leurs dossiers uniquement en anglais. Or, dans la stricte logique du Brexit, l'anglais ne sera plus la langue officiellement déposée auprès de Bruxelles d'aucun État membre de PUE...

3) Démantèlement de la Francophonie par l'empire :

- Québec, Wallonie, communautés acadiennes et canadiennes hors-Québec, de langue maternelle française, subissent des politiques de lent et efficace étranglement ;
- Britanniques et surtout États-Uniens ont œuvré avec succès pour faire passer du français à l'anglais Cambodge, Laos, Vietnam, puis Ruanda ex-belge ;
- depuis longtemps, ils œuvrent au changement de langue seconde dans la plupart des pays en développement membres de la Francophonie à l'énorme potentiel selon les rapports du député P. Amirshahi (2013) puis de J. Attali (2014). Les principaux pays visés sont les plus stratégiques : RDC, Gabon, Maroc, Sénégal, Côte-d'Ivoire, Madagascar, Haïti, Liban...



Engagements des candidats 2017 à la présidence de la République : français et Francophonie :

En réponse à la lettre du Collectif inter-associatif pour la langue française, je soussigné, candidat en 2017 à la Présidence de la République, m'engage, si je suis élu, à :

1) Pour le français en France :

- remettre à sa due place, première et prioritaire, la langue française dans les écoles maternelles, primaires, secondaires et professionnelles, en accroissant sensiblement ses

horaires d'étude, les niveaux de formation des maîtres et d'exigence de qualité, l'efficacité de méthodes éprouvées d'apprentissage ;

- imposer une part importante en français dans toutes les formations diplômantes des universités et grandes écoles françaises ;
- proposer une loi ex-Toubon renforcée de protection du français, et la faire appliquer, en instituant un véritable « *droit au français* », notamment dans les entreprises ;
- accroître sensiblement les aides publiques aux institutions officielles et associations chargées de développer les productions terminologiques et les traductions ;
- promouvoir la communication scientifique en français ; réserver les subventions aux colloques et manifestations en France à ceux qui accordent droit de cité réel au français ;
- veiller au rétablissement de la diversité réelle des langues étrangères enseignées, et offertes dans les concours d'accès à la fonction et aux services publics ;

- enjoindre aux administrations publiques de ne pas traiter les documents de travail reçus uniquement en langue étrangère, et de ne répondre qu'en français ;
- exiger des organismes publics de contrôle des médias et de la publicité un respect strict, et assorti de sanctions réelles, de la Constitution et des lois et règlements pertinents ;
- imposer un niveau suffisant, officiellement attesté, de connaissance du français à l'entrée des candidats étrangers à l'immigration légale et au regroupement familial.

2) Pour l'action culturelle française hors de France :

- rétablir, puis accroître sensiblement, le niveau de financement de cette action culturelle (écoles et lycées ; filières universitaires ; instituts et centres de langue et de culture, de recherche et de soins, Alliances françaises et importantes ONG de buts analogues ;
- augmenter sensiblement l'aide française au développement, et la concentrer bien davantage sur les pays francophones et francisants, notamment d'Afrique.

3) Pour la Francophonie institutionnelle mondiale :

- faire respecter le statut existant du français langue officielle et de travail dans diverses institutions internationales, européennes au premier chef, et à l'Office des brevets ;
- contester officiellement, en Conseil européen, le statut de l'anglais langue officielle des institutions de l'UE, afin de tirer - là aussi - toutes les conséquences du Brexit ;
- engager, avec nos partenaires dans l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), une négociation d'ensemble pour en faire, dans une relation de respect mutuel, une communauté de solidarité réelle à la fois linguistique et de développement concerté, notamment en la rapprochant d'une valorisation enfin accrue tant de nos départements et territoires d'outre-mer que de notre vaste espace maritime, le deuxième du monde. A.S.

Contre le caractère anglicisant du Comité chargé de promouvoir la campagne pour les J.O. de 2024 à Paris

Lettre ouverte d'un collectif d'associations de défense de la langue française, adressée au président de la République, à la secrétaire générale de l'OIF, au Premier ministre, au maire de Paris et aux responsables de la campagne pour les Jeux olympiques à Paris.

Paris, le 31 décembre 2016

Monsieur le Président de la République, Madame la Secrétaire générale de l'OEF, Monsieur le Premier Ministre, Madame le Maire de Paris,

Mesdames et Messieurs les responsables de la campagne pour les JO à Paris, Nous apprenons que le Comité chargé de promouvoir la campagne pour les JO de 2024 à Paris compte utiliser à cet effet un slogan en anglais.

Nous rappelons que l'article II de la Constitution dispose que « la langue de la République est le français » et que la loi Toubon de 1994 dispose pour sa part que « le français est la langue de la République ».

Nous rappelons que la campagne pour les JO à Paris implique l'engagement public et officiel d'autorités publiques, de la présidence de la République à la mairie de Paris en passant par les plus hautes autorités sportives de notre pays.

Nous rappelons que de l'argent public est engagé pour financer cette campagne auprès du C.I.O.

Nous rappelons que l'intérêt pour la France de ces JO parisiens devrait être de promouvoir le sport, mais aussi la culture et le patrimoine de la France, dont la langue française est le cœur, et non d'adresser perversement aux Français, aux francophones du monde entier et à l'ensemble des sportifs de la planète ce message : le français est fini comme langue nationale et comme langue internationale, il est inutile de le parler ou de l'apprendre puisque la France se vend en anglais.

Nous rappelons que le fondateur des JO de l'ère moderne était français et que la langue officielle des JO est le français.

Nous rappelons que cette langue ne concerne pas seulement la France, mais qu'elle porte un caractère international comme en témoigne l'existence de la Francophonie internationale.

Cette idée de promouvoir Paris et la France en anglais n'est pas seulement une fausse bonne idée, typique des mauvais communicants dénués d'imagination et incapables de faire valoir un « produit » dans sa spécificité. Si elle était retenue, outre son illégalité flagrante, elle serait une marque de servitude volontaire de la part de notre pays qui semblerait alors prêt à se vendre à n'importe quel prix pour obtenir la manne commerciale des JO.

Si la présidence de la République et la mairie de Paris fermaient les yeux sur ce scandale, nous leur proposerions d'aller jusqu'au bout de leur logique d'abandon et

d'aliénation civique et linguistique, et de faire traduire en anglais sur chaque mairie de la Région parisienne la devise « liberté, égalité, fraternité ».

Si le vrai but de l'opération « Les JO à Paris » n'est pas de promouvoir notre pays, sa langue et sa culture, mais tout au contraire de nier la langue française et tout ce qu'elle porte de l'identité républicaine de la France, nous disons clairement ceci :

Nous préférons Paris en français et sans les JO aux JO à Paris sans le français et contre le français.

Nous espérons que les autorités concernées mettront leur veto à ce véniel attentat contre la dignité de notre langue et de notre pays. Nous en appelons à notre peuple et nous demandons à tous les candidats à la présidence de la République qui auront connaissance de cette lettre ouverte de se prononcer fortement pour la défense de notre langue contre l'invasion permanente, et de plus en plus arrogante, du tout-anglais promu par de pseudo-élites.

De plus, afin de s'assurer que le Comité olympique français et le Comité chargé de promouvoir la campagne pour les JO de 2024 à Paris ne se fassent pas les ambassadeurs du tout-anglais à Paris, en France et dans le monde, nous demandons qu'ils jouent la carte du plurilinguisme en se présentant prioritairement et majoritairement en français, bien sûr, puis, s'il y a lieu, en sous-titrant leurs communications (slogan inclus) en anglais, soit, mais également en plusieurs autres langues étrangères.

Avec nos meilleures salutations citoyennes,

Associations signataires

- **Académie de la carpette anglaise**, président : **Philippe de SAINT ROBERT**,
- **ALF** - Avenir de la langue française, président : **Albert SALON**,
- **ALLIANCE CHAMPLAIN** (Nouméa) - président : **Daniel MIROUX**,
- **A.FR.AV** - Association FRancophonie AVenir, président : **Régis RAVAT**,
- **ASSELAF** - Association pour la sauvegarde et l'expansion de la langue française, président : **Philippe de SAINT ROBERT**,
- **Association lotoise des amis de la langue française**, président : **Guy CHAUSSON**,
- **CAS** - Carrefour des acteurs sociaux, pôle Francophonie, **secrétaire générale** : **Catherine DISTINGUIN**,
- **CILF** - Conseil international de la Langue française, **Secrétaire général** : **Hubert JOLY**
- **CLEC** - Cercle Littéraire des écrivains cheminots, président : **Philippe DENIARD**,
- **COURRIEL**, Collectif unitaire républicain pour la résistance, l'initiative et l'émancipation linguistique, président : **Georges GASTAUD**,
- **DDC** - Droit de Comprendre, président : **Marc FAVRE D'ÉCHALLENS**,
- **DLF-Savoie** - Défense de la langue française en pays de Savoie, président : **Philippe REYNAUD**,
- **FFI-France** - Forum francophone international section France, président : **Albert SALON**,
- **ICEG** - Institut, culture, économie et géopolitique, président : **Yves MONTENAY**,
- **Impératif français** (Québec), président : **Jean-Paul PERREAULT**,
- **OEP** - Observatoire **européen pour le plurilinguisme**, président : **Christian TREMBLAY**.

DOSSIER

Entretien avec Alain Rey : "La langue française est menacée par le californisme"

Par Culturebox (avec AFP) (@Culturebox)

Le linguiste Alain Rey a proposé une nouvelle édition de son Dictionnaire historique de la langue française. Cet amoureux de la langue française part une nouvelle fois en guerre contre le "californisme".

"Le français est menacé de l'intérieur par l'invasion du "californisme", version moderne de l'anglicisme!" Quand il s'agit de défendre la langue française, le lexicographe Alain Rey, qui publie une nouvelle édition de son Dictionnaire historique de la langue française, est toujours aussi virulent. A 88 ans, le linguiste aux longs cheveux blancs n'a rien perdu de sa fougue. Les mots empruntés à l'anglais, comme "spoiler" ou "burn out", ne font pas le poids face à l'érudition et à l'humour qu'Alain Rey éploie dans ce dictionnaire historique et étymologique, en deux volumes, publié par Le Robert.

Une nouvelle édition qui montre l'inutilité de l'anglicisme

Ce dictionnaire qui compte près de 3 000 pages se lit (presque) comme un roman. Publié une première fois en 1992, il a été profondément remanié, avec 200 pages supplémentaires et 10 000 mots nouveaux dont pas mal d'anglicismes qu'Alain Rey se fait un plaisir d'"écrapoutir", mot hélas peu usité qui signifie "mettre en bouillie". Ainsi le mot "spoiler". Le linguiste lui règle son compte en quelques lignes. "En technique, rappelle-t-il, le nom désigne la surface mobile diminuant la portance d'une aile d'un avion, le dispositif ralentisseur des pâles d'éolienne et un aileron sur une voiture automobile". Pour le reste, "l'abondance des synonymes français disponibles souligne l'inutilité de cet anglicisme", tranche-t-il. D'ailleurs rappelle Alain Rey, l'anglais "to spoil" est un emprunt à l'ancien français "espoillier", du latin "spoliare". En feuilletant son dictionnaire, on apprend aussi que le mot "hashtag" (qu'un francophone pourrait aisément remplacer par "mot-dièse", "mot-clic" ou "croisillon") a pour origine l'ancien français "haché". De là à dire que les anglophones ont pillé le français...

Le français a encore un avenir

Alain Rey n'est pas vraiment inquiet de l'avenir du français. Avec son regard d'historien des mots, il note qu'il y a eu des temps où le français fut spontanément une langue d'exportation et des temps de rétraction, comme celui que nous vivons. Mais l'espoir demeure de développer la langue française grâce à la vigueur de la francophonie notamment en Afrique. Il y a plus de présence du français qu'on ne le dit, soutient-il. Le français reste une langue d'expression mondiale.

Le PIB du français



3 mars 2017 Jean-Benoît Nadeau Actualités économiques Chroniques

Alors qu'on se prépare un peu partout à célébrer la langue française avec des dictées ridicules et des listes de mots nunuches, je préfère encore lever mon sombrero aux Espagnols.

En effet, la multinationale *Telefonica* vient de conclure un projet de recherche de plus de dix ans réalisé par trois économistes chevronnés sur la valeur économique de la langue espagnole.

Leur conclusion est étonnante : pour l'Espagne, la langue espagnole représente 16% du PIB et de l'emploi. En d'autres termes, un emploi sur six en Espagne repose sur la langue.

En 2010, j'avais interviewé l'un des auteurs de cette étude, José Antonio Alonso, qui m'avait expliqué que leur point de départ était une comparaison avec la Pologne. L'Espagne est de taille comparable à la Pologne, mais quel avantage tire-t-elle de ne pas être « toute seule de sa gang », comme on dit ?

Il ne s'agit pas ici des seules industries langagières ou culturelles, mais de toutes les décisions à caractère économique. L'étude a montré que, toutes choses égales par ailleurs, un immigrant hispanophone a trois fois plus de chances d'immigrer dans sa langue ; une entreprise a quatre fois plus de chances d'exporter ou d'importer dans sa langue ; et un investisseur a sept fois plus de chances d'investir dans sa langue.

Les conclusions de cette étude, à lire absolument, suggèrent une idée : au Québec, nous n'avons pas de pétrole, mais nous avons la langue française. Il est urgent que nous prenions la pleine mesure de ce qu'elle représente : la langue est la principale richesse naturelle du Québec et sa principale industrie.

Samedi, dans notre cahier spécial sur la francophonie, je publiais une entrevue avec M^e Louis Fortier, président de l'Association canadienne des juristes-traducteurs, qui prône la création d'un bureau de développement des industries langagières. Statistique étonnante : selon PricewaterhouseCoopers, la traduction représenterait une activité économique de 2,5 milliards de dollars au Québec seulement !

Et cela ne concerne que la traduction. Si vous considérez tout ce qui fait commerce de la langue, c'est beaucoup plus. Et ce n'est qu'un début.

Si l'on se donnait la peine de transposer les travaux de Telefónica, on arriverait à des conclusions similaires : le Québec, dont la taille est comparable à celle de la Suède ou du Danemark, tire des avantages énormes de son appartenance à un club de pays qui regroupe plus de 275 millions de locuteurs sur tous les continents.

Les 817 universités membres de l'Agence universitaire de la Francophonie, issues de plus de 106 pays, forment le plus gros réseau international universitaire, et de loin. Les pays francophones représentent 20 % du commerce mondial, ce qui fait du français la troisième langue du commerce international. Deux pays du G8 sont francophones, tout comme la moitié des pays de l'Union européenne et du continent africain. C'est le paradoxe d'une langue qui nous isole sur le continent, mais qui nous branche sur le monde.

La modernité francophone

Les Québécois, et tous les francophones du Canada, appartiennent à une très grande civilisation mondialisée et dont ils devraient être fiers..., s'ils en étaient seulement conscients.

Au Québec, cette absence de vision de la modernité francophone - très peu répercutée dans les médias - a un sens politique. Certes, la francisation des immigrants et des entreprises, l'analphabétisme de masse et le laisser-aller en matière de langue sont des enjeux très réels pour le Québec. Mais à trop noircir le portrait, on sombre dans une espèce de complaisance obscurantiste.

Rappelons-nous que ce qui a étranglé le français dans le « Petit-Canada » - surnom des anciens quartiers canadiens-français de la Nouvelle-Angleterre - était justement le refus de la modernité. Les élites se sont refermées et leurs enfants se sont anglicisés en une génération.

Grâce à la Révolution tranquille, le Québec a relevé avec succès le premier défi de la modernité. Mais 50 ans plus tard, il doit actualiser sa perspective pour tenir compte de la nouvelle modernité francophone.

Ce danger d'enfermement mental n'est pas propre au Québec : les multinationales françaises s'anglicisent d'elles-mêmes, spontanément, sans aucun encouragement des milieux d'affaires anglophones.

La myopie francophone quant à la situation de la langue et des bénéfices qu'elle procure a des effets très concrets.

L'an dernier, l'ancien délégué du Québec à Tokyo, Jean Dorion, m'a raconté que le gouvernement du Québec avait longtemps entretenu l'idée que les seuls conseillers économiques japonais qui valaient la peine ne parlaient que l'anglais - n'est-ce pas la « langue des affaires » ?

Jean Dorion a introduit le français comme critère d'embauché à Tokyo. Alors que l'on redoutait une baisse de la qualité des candidats, c'est le contraire qui s'est produit : les Japonais francophones étaient aussi les meilleurs candidats.

Alors, profitons de cette Semaine de la Francophonie pour le redire, puisqu'il le faut : nous parlons une langue formidable.

Commentaire de François Beaulne (abonné 13 mars 2017)

Piste intéressante et innovatrice

Monsieur Nadeau a tout à fait raison. La Francophonie aurait intérêt à faire une étude semblable, plus proche de la réalité contemporaine où l'attrait d'une langue semble davantage fondé sur sa rentabilité économique que sur son attirance culturelle ou historique. Au Québec, nous avons la chance d'être héritiers d'une langue universelle, au même titre que l'espagnol. C'est notre meilleur rempart contre l'assimilation et la disparition comme nation unique sur ce continent. D'où l'objectif des gouvernements nationalistes du Québec, notamment du PQ, de consolider le français comme langue de travail, de l'économie et des finances au Québec. C'est également de cette manière que la Francophonie, dans son ensemble, pourra assurer la pérennité du français où il s'est historiquement implanté, en Europe, en Afrique et dans quelques pays d'Asie. Il aurait été souhaitable, toutefois, que M. Nadeau nous indique comment se procurer cette étude.

Un million de fans pour Antidote

Oui, il est possible de «programmer» la langue française! Avec le logiciel Antidote, *Druide* informatique a permis la rencontre entre la linguistique et l'intelligence artificielle. Prêts pour la version anglaise ?

2 décembre 2016 par Jean-Benoît Nadeau

Au firmament des grands noms de l'industrie de la langue, auprès des Larousse, Robert et autres Grevisse, on peut désormais ajouter un nom québécois : Antidote. Conçu à

Montréal, ce logiciel de correction est non seulement capable de détecter la quasi-totalité des fautes dans un texte, mais il intègre une grammaire complète ainsi qu'une douzaine d'ouvrages de référence. En outre, son dictionnaire général (127 000 mots), son conjugueur (9 000 verbes) et ses dictionnaires des synonymes (un million) et des cooccurrences (900 000 combinaisons) figurent parmi les plus complets du genre en langue française.

Chaque jour, un million de personnes à la maison, dans les cégeps et les universités, dans de grandes entreprises et des sociétés d'État ouvrent Antidote. Sa version Ardoise, pour appareils mobiles et tablettes, compte plus de 80 % de ses utilisateurs en Europe et dans le reste de la francophonie. Nombre de journalistes, éditeurs, traducteurs, rédacteurs et écrivains ne peuvent plus se passer de cet outil capable à la fois de détecter les fautes dans le moindre courriel et de trouver la rime rare.

« Dès le départ, nous avons voulu qu'Antidote soit plus qu'un correcteur, que ce soit une aide à la rédaction », explique Eric Brunelle, 54 ans, président de *Druide informatique*, tout en me faisant visiter les bureaux de la rue Saint-Alexandre, au centre-ville de Montréal, où travaillent 60 « druides » — tels que se désignent les employés de la boîte, qui célèbre les 20 ans de son logiciel en novembre.

Le chiffre d'affaires de *Druide informatique* - qui est aussi actionnaire des *Éditions Druide* - a atteint 12,5 millions de dollars en 2015, en augmentation très nette depuis la sortie du correcteur anglais d'Antidote, réclamé par le public tant francophone qu'anglophone, et pour lequel l'entreprise a investi 4,5 millions de dollars depuis 2010. « Nous avons attendu 15 ans avant de faire le saut, car nous voulions d'abord que le correcteur français réponde à toutes les attentes », dit André d'Orsonnens, 55 ans, cofondateur de *Druide informatique*, président du conseil et chef de la direction.

Le *Mouvement Desjardins* compte parmi les plus importants clients de *Druide informatique*, avec plus de 10 000 utilisateurs du logiciel. « Nous sommes très fiers de soutenir une entreprise québécoise, mais Antidote n'a rien à envier à la concurrence internationale, dit Nicolas Coulombe, vice-président aux technologies, à l'exploitation et aux infrastructures. Antidote permet l'autoapprentissage. C'est un correcteur qui détecte les erreurs, recommande une correction et permet de trouver tout de suite l'explication dans les guides grammaticaux ou les dictionnaires. »

Malgré le succès d'Antidote, ses artisans restent méconnus ; ils se sont d'ailleurs toujours ingéniés à rester discrets. Dans les colloques de lexicographes et de linguistes, on ne saurait nommer les auteurs des ouvrages de référence d'Antidote, qui se sont toujours voulus des œuvres collectives. Et dans les pages financières des journaux, on ne parle jamais des trois fondateurs - Éric Brunelle, André d'Orsonnens et Bertrand Pelletier-, parce que ceux-ci ont toujours autofinancé leur entreprise dans l'anonymat le plus complet, sans recours à la Bourse ni aux banques d'investissement.



BREXIT et anglais dans l'UE :

Éditorial de l'Observatoire européen du plurilinguisme

Quelles implications linguistiques pour le Brexit ?

Le Brexit aura lieu, car, comme l'a expliqué la Première ministre britannique, qu'on l'approuve ou qu'on le regrette, il s'est agi d'un choix politique de la majorité du peuple britannique, qui doit être complètement assumé.

Il est bien évident que le Brexit n'aura pas de conséquences sur la situation de l'anglais dans le monde. L'anglais est la seconde langue parlée après le chinois et la plus apprise dans le monde, loin devant le français et l'espagnol. Il n'y a aucune raison que la situation change significativement.

Mais est-ce la bonne question ? Nombreux sont ceux qui l'ont posée en ces termes ; pourtant, la question n'est pas le sort de l'anglais dans le monde, mais la position de l'anglais comme une des langues officielles de l'Union européenne.

On ne choisit pas une langue officielle en fonction de statistiques mondiales, mais en fonction de la population du pays.

Ainsi la Belgique a trois langues officielles : le français, le néerlandais et l'allemand ; la Suisse, l'allemand, le français, l'italien et le romanche. Parfois des langues officielles sont officielles localement. En Espagne, le catalan, le basque et le galicien sont des langues co-officielles avec le Castillan, respectivement en Catalogne, au Pays basque et en Galice, mais ils ne le sont pas en Andalousie. L'Afrique du Sud a onze langues officielles, mais seulement deux sont officielles au niveau fédéral. Certains États n'ont pas formellement de langues officielles, là où les langues principales faisant office de langues officielles.

Ce sont des règles internes à chaque pays qui déterminent les langues officielles.

Dans l'Union européenne, les règles sont fixées par le règlement 58/1 et spécifiquement par son article 8 selon lequel "En ce qui concerne les États membres où existent plusieurs langues officielles, l'usage de la langue sera, à la demande de l'État intéressé, déterminé suivant les règles générales découlant de la législation de cet État."

Les règles pour l'Europe ne sont pas l'addition des règles internes à chaque État. Ainsi chaque État membre est représenté au sein de l'Union européenne par une seule langue. L'emploi du singulier dans l'article 8 n'est pas dû au hasard. Si la règle était que les langues officielles de l'Union européenne sont au bon vouloir de chacun des États ou que les langues officielles sont les langues officielles des États membres, l'article 8 aurait été écrit autrement. Chaque État choisit donc une langue officielle et non deux ou davantage.

C'est ainsi donc que l'Irlande a opté pour le gaélique et Malte pour le maltais. Il n'existe aucun acte...

Direction et rédaction : **Christian Tremblay, Anne Bui**, novembre 2016.

Réforme rendant l'anglais langue unique et obligatoire au concours d'entrée à l'ENA à partir de 2018 : cette réforme a fait l'objet d'une question écrite du député Nicolas Dupont-Aignan qu'avait précédée la lettre ouverte d'un élève de 2^e année à l'ENA à Annick Girardin, ministre de la Fonction publique. Voici sa lettre :

NDLR : Lettre ouverte d'un élève de l'ENA - courageux ! - à la ministre de la Fonction publique. Nos associations soutiennent ce combat. Elles ont ensemble été tiers intervenants dans le recours en Conseil d'État déposé par Christian Tremblay (membre de notre synergie inter-associative) au nom de l'Observatoire européen du plurilinguisme. Recours perdu par les associations... Madame la Ministre,

Je tiens à attirer votre attention sur la communication trompeuse qui a été faite par votre ministère sur le multilinguisme à l'ENA lors de la réforme de l'épreuve de langues au concours d'entrée rendant l'anglais obligatoire et langue étrangère unique. L'arrêté du 16 avril 2014 pris par votre prédécesseur a pour effet que l'anglais sera (à partir de 2018) la seule et unique langue étrangère que les candidats devront maîtriser pour entrer à l'ENA. La communication de votre ministère sur le multilinguisme, une fois entré à l'ENA, relève à mon sens de l'hypocrisie (voir la réponse du ministère de la Décentralisation et de la Fonction publique publiée dans le JO Sénat du 12/11/2015 mentionnant « l'enjeu essentiel des langues étrangères dans un cadre européen »).

Dans cette communication, il n'est pas mentionné que le signal fort donné par votre ministère à l'ensemble du monde de l'enseignement secondaire et universitaire est le suivant : il est dorénavant inutile d'apprendre une autre langue que l'anglais pour entrer à l'ENA. Il en résulte une incitation très forte à poursuivre dans la voie de l'unilinguisme anglais et une démotivation pour les élèves d'apprendre dans l'enseignement secondaire une autre langue que l'anglais puisque les autres langues ne servent à rien ! La réponse du ministère sur l'apprentissage des langues étrangères -mais seulement une fois entré à l'ENA ! - est donc l'arbre qui cache la forêt d'une trahison du multilinguisme.

Rendre l'anglais langue obligatoire unique au concours d'entrée n'envoie pas un signal d'ouverture de l'ENA. Celle-ci est présentée par sa directrice¹ comme une « grande école de management public française ». Pourtant HEC grande école, une référence en matière d'école de management des entreprises privées, maintient deux langues étrangères obligatoires au concours d'entrée. HEC a compris depuis longtemps que, dans le domaine des affaires, la seule langue internationale qui vaut, c'est celle de l'acheteur ! Imposer l'anglais au concours d'entrée comme seule langue étrangère, c'est oublier que la diversité linguistique permet l'ouverture sur le monde. À l'inverse, faire valoir le multilinguisme au concours d'entrée à l'ENA, c'est envoyer un signal d'ouverture aux pays membres de la Francophonie et aux autres pays étrangers non anglophones partenaires de l'école et

¹ Interview de N. Loiseau dans *Les Échos* (22/3/2016).

pourvoyeurs d'étudiants notamment au Cycle International Long, en leur montrant que leurs langues ne sont pas supprimées du concours et qu'elles ne valent pas moins que l'anglais.

La maîtrise de la langue anglaise est nécessaire au haut fonctionnaire ; mais ce n'est pas une raison pour promouvoir cette langue indûment. Pour le journaliste Jean-Pierre Robin² certes « le besoin d'un langage international est de toute époque », mais par cette réforme du concours d'entrée, « la France fait tout son possible pour la suprématie de l'anglais »

À titre d'illustration, je citerais le discours introductif de la directrice de l'ENA tenu en anglais lors de la journée de rencontre entre l'ENA et l'université allemande DUV Speye. Si le thème de la journée de rencontre était « comment aller au-delà de nos spécificités nationales pour augmenter la coopération ? »³, le discours introductif de la directrice tenu en anglais suggérait, il me semble, la réponse : en reniant nos spécificités et nos identités linguistiques ! Certes 17 étudiants américains étaient présents dans la salle. Mais il s'agissait, sauf erreur de ma part, d'étudiants à la DUV Speyer qui ont fait le choix de venir étudier en Allemagne.

Pourquoi donc les 195 élèves allemands, français et étrangers, francophones et germanophones ont-ils dû écouter un discours introductif en anglais ? Heureusement, la journée a été conclue par un discours de Jérôme Clément, ancien fondateur et président du directoire de la chaîne de télévision ARTE, en français et traduit en allemand simultanément, qui a notamment rappelé l'importance du respect des spécificités linguistiques. Comme le linguiste et professeur au Collège de France Claude Hagège l'a récemment écrit⁴ « la langue internationale, c'est la traduction ».

Les arguments avancés par votre ministère⁵ pour justifier l'anglais obligatoire au concours d'entrée sur les thèmes de l'économie budgétaire et de l'égalité de traitement sont difficilement recevables.

Argument 1 : votre ministère justifie cette réforme par la nécessité pour les futurs hauts fonctionnaires de disposer d'un niveau d'anglais minimal à la sortie de l'école.

Contre-argument 1 : il suffit d'imposer ce niveau minimal d'anglais à la sortie de l'école et non pas à l'entrée ! En outre, cela permettrait de davantage rétribuer les efforts faits durant la scolarité et rendus possibles grâce à l'excellente équipe pédagogique du département des langues de l'ENA.

Argument 2 : votre ministère justifie cette réforme pour assurer l'égalité de traitement entre les candidats. Contre-argument 2 : de quelle égalité de traitement parle-t-on dès lors que des élèves issus du concours externe ayant étudié dans des Instituts d'études politiques sont partis en échange dans des pays anglophones, tandis que d'autres sont partis en pays lusophones, hispanophones, ou germanophones ? De même pour les élèves issus du

² *Le Figaro*, article du 23/02/2016, <http://www.lefigaro.fr/vox/monde/2016/02/23/31002-20160223ARTFIG00358-la-france-fait-tout-son-possible-pour-la-suprematie-de-l-anglais.php>

2/23/31002-20160223ARTFIG00358-la-france-fait-tout-son-possible-pour-la-suprematie-de-l-anglais.php

³ Traduit du programme de la journée, édité en anglais.

⁴ *L'Express*, le 28/3/2012, http://www.lexpress.fr/culture/livre/claude-hagege-imposer-sa-langue-c-est-imposer-sa-pensee_1098440.html

⁵ La réponse de votre prédécesseur publiée au JO Sénat du 12/11/2015.

troisième concours : certains ont travaillé huit ans au Royaume-Uni, aux États-Unis ou en entreprise anglo-saxonne, tandis que d'autres ont travaillé dans une entreprise française agissant sur le seul marché français. Il est donc manifeste que, dans les nouvelles conditions de concours, les candidats n'ayant pas séjourné en pays anglophone ou travaillé dans des entreprises anglo-saxonnes se voient traités de manière inégale.

Argument 3 : votre ministère justifie cette réforme au vu des difficultés d'organisation et des coûts supplémentaires qu'engendre l'organisation des épreuves de langue. Contre-argument 3 : d'une part, ces coûts sont très faibles et l'économie avancée ne vaut pas pour les épreuves de langue à l'oral qui coûteront toujours autant d'heures de vacation, même avec une langue unique ; d'autre part, l'argument des coûts est trop souvent évoqué par celles et ceux qui veulent promouvoir l'anglo-américain comme langue universelle et voir disparaître les langues nationales (à ce titre, le journaliste Jean Quatremer rappelle que pour le fonctionnement des institutions de l'UE avec 23 langues officielles, le coût de la traduction n'est que de 60 centimes d'euro par an et par citoyen européen⁶) ; enfin, avancer l'argument économique c'est oublier que l'homme européen ne vit pas seulement de pain, mais aussi de sa langue, de sa culture et de son identité. Utiliser l'argument économique, c'est mélanger le bien commun avec le bien marchand.

Cette trahison du multilinguisme est un coup fatal porté à la langue française alors qu'il conviendrait de remettre la langue anglaise à sa juste place. Si l'ENA a quitté Paris pour s'implanter à Strasbourg, c'était notamment pour contribuer au rayonnement de la langue française, de la pensée française à Strasbourg au cœur de l'Europe, et non pas pour contribuer à l'américanisation de l'Europe. L'EN A doit être un phare francophone sur le Rhin, ouvert au multilinguisme : elle doit briller de tous ses feux par son excellence « à la française » et non pas se coucher devant l'anglo-américain. D'ailleurs, il est nécessaire, comme l'ont suggéré Claude Hagège et Maurice Druon, ancien secrétaire perpétuel de l'Académie française, de rappeler les inconvénients de la langue anglaise du fait de son imprécision, notamment sur le plan administratif et juridique (à titre d'exemple, la résolution 242 de l'ONU dans le conflit israélo-palestinien ; ou cet accident d'avion survenu le 29 décembre 1972 en Floride suite à la réponse de la tour de contrôle « turn left, right now !»). Votre ministère devrait donc laisser et remettre l'anglais à sa juste place, plutôt que lui dérouler le tapis rouge.

Cette réforme va à rencontre du multilinguisme souhaité et pratiqué dans l'Union Européenne. Dans les traités, la politique linguistique de l'UE a pour objectif le multilinguisme. D'ailleurs l'Union européenne, comme la quasi-totalité des États membres de l'ONU, à deux exceptions près dont les États-Unis, a adhéré à la convention de l'UNESCO d'octobre 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles dont le préambule rappelle que « la diversité linguistique est un élément fondamental de la diversité culturelle ». La Commission européenne cherche à promouvoir l'apprentissage des langues avec pour ambition que chaque citoyen maîtrise au moins deux langues étrangères en plus de sa langue maternelle. Plusieurs institutions de l'UE ont plusieurs langues de travail : la Commission et l'Office européen des brevets utilisent trois langues officielles (l'anglais, le français et l'allemand) ; le Parlement européen se doit

⁶ *Libération*, le 20/4/2016, http://www.liberation.fr/planete/2016/04/20/le-jeu-dangereux-d-une-ue-anglophone_1447552.

d'assurer un multilinguisme intégral pour l'ensemble des séances plénières, etc. Dès lors, réserver une place à part à l'anglais - notamment par rapport à l'allemand - ne se justifie nullement.

En conclusion, cette réforme, comme les réactions très vives l'ont montré, dessert le multilinguisme et, par conséquent, la langue française. Cette réforme ne contribue pas au rayonnement international de l'ENA et n'envoie pas un message d'ouverture, mais bien au contraire un message de soumission de la haute administration française à Washington et au monde anglo-saxon.

Je me tiens à votre disposition, Madame la Ministre, pour toute précision que vous souhaiteriez recevoir de ma part et vous prie de croire à l'assurance de ma très haute considération.

Xavier Rousset



Attitude des gouvernements français et œuvre de démolition de la langue française et de la Francophonie : 2007/2017 ; bilan de deux quinquennats

Graves atteintes tolérées, voire portées, depuis 2007 au texte et à l'esprit de la Constitution (art. 2) et de la loi Toubon.

Cela malgré les discours des deux présidents de la République successifs, à partir de celui, de campagne, de 2007 à Caen, dont il convient de souligner l'excellence :

1) 2007/2012 :

- en janvier 2008, les parlementaires français ratifient le protocole de Londres et le renoncement à l'exigence de traduction intégrale des **brevets européens**. Il n'a pas été tenu compte de l'avis très défavorable de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF).

- en janvier 2009, les représentants de la France ont renoncé au rang de langue de travail du français au sein de l'Agence internationale des énergies renouvelables (IRENA), et poussé les autres pays de la Francophonie à faire de l'anglais la seule langue, entérinant ainsi l'hégémonie linguistique anglo-saxonne, contre les intérêts de tous les francophones.

L'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) tente un rattrapage consistant à faire évoluer le régime linguistique de l'IRENA vers le plurilinguisme : avec quel appui français ?

- en juin 2009, le Conseil économique, social et environnemental (CESE) écrit dans un rapport que « le recours à l'anglais comme code commun se généralise, sans que cela soit nécessairement une menace pour la diversité des langues. C'est une facilité dont certains Français hésitent encore à se servir, alors que, pour d'autres, c'est la solution miracle » ;
- en juin 2010, l'arrêté ministériel instituant l'anglais comme seule langue obligatoire pour l'épreuve orale du concours d'entrée à l'École nationale de la magistrature (ENM) est validé par le Conseil d'État ;
- en janvier 2012, l'Agence française pour le développement (AFD), établissement public agissant pour le compte de l'État, émet un appel à projets pour une conférence le 14 juin à Paris. Elle exige de la part des soumissionnaires francophones des réponses exclusivement en anglais. Saisis par nos associations, les pouvoirs publics compétents n'ont pas réagi ;
- plus insensiblement, le français en France a perdu d'autres positions au cours de ce quinquennat. Ainsi, les autorités de l'aéronautique civile, du transport et du contrôle aérien français ont achevé d'imposer l'usage exclusif de l'anglais dans ces domaines. Il en est allé de même dans les sciences et la recherche, pour les appels à projets de l'Agence nationale de la recherche (ANR). Un recours de nos associations a été rejeté par le Conseil d'État.

2) 2012/2017 : Le quinquennat suit et renforce la ligne du précédent :

- dans l'enseignement supérieur (loi Fioraso du 22 juillet 2013) a eu lieu le plus gros scandale : voir nos articles dans les numéros précédents de notre bulletin.
- le président de la République en exercice avait annoncé en 2012 dans ses thèmes de campagne la ratification de la **charte des Langues régionales et minoritaires**. Or une disposition très importante de cette charte rendrait possible pour ces langues d'accéder au moins en partie à **l'officialité**. Elle avait été jugée inconstitutionnelle par la Cour de la rue Montpensier. Nos associations ont une attitude raisonnablement favorable au soutien public aux langues régionales. Mais elles rappellent avec force que la République n'a qu'une langue officielle, et que les co-officialités détruiraient l'unité de la nation et nuiraient gravement à la langue française ;
- depuis 2013 : la circulaire d'avril 2013 du Premier ministre Jean-Marc Ayrault sur l'obligation faite aux agents publics français d'employer la langue de la République en France, à Bruxelles (UE), et dans les institutions internationales, n'a pas été plus respectée que les précédentes. Il semble que son rôle se soit borné à afficher une bonne intention. De même, la circulaire du 1^{er} octobre 2016 émanant de la ministre de la Fonction publique, qui rappelle à tous les fonctionnaires les dispositions relatives à l'emploi de la langue française, ne semble pas appelée à avoir plus de portée pratique ;
- les pouvoirs publics ont fait preuve d'un mépris croissant à l'égard des associations qui, très actives, veillent à l'application de la législation linguistique, et dont trois sont, à cet effet, agréées par les ministères de la Culture et de la Justice. Leurs actions conjuguées ont été jugées gênantes à l'occasion de l'affaire Fioraso, notamment à ses débuts, car elles avaient appelé en vain à réagir les ministres dont les fonctions étaient directement affectées par le passage à l'enseignement **en** anglais : Mme Benguigui (Francophonie), Mme Filippetti (langue française en France), M. Fabius (réseau culturel à l'étranger, encore remarquable). Gênante aussi leur action collective visant à obtenir, dans une grande

campagne nationale « Communes de France pour la langue française », l'équivalent d'un référendum d'initiative populaire en faveur du français, contre l'imposition de son grand remplacement par un appauvrissant « *globish pour tous* » ;

- dans ce contexte de désarroi et d'abandon, il ne faut pas s'étonner de ce que la Commission de Bruxelles s'est crue justifiée à envoyer à l'automne 2014 aux plus hautes autorités françaises une note en anglais - du reste humiliante dans son contenu et sa forme - sur la présentation de son budget national. L'usage de l'anglais seul ajoutant à l'humiliation l'expression d'un mépris ouvertement insultant que des gouvernements français antérieurs n'eussent - eux - jamais toléré. Il devient essentiel et urgent de mettre un terme à une telle arrogance, comme à l'inadmissible tolérance des pouvoirs publics concernés. Et M. Moscovici, ancien ministre français et récent *Kommissaire* à Bruxelles, a été distingué « Carpette anglaise » en décembre 2014 pour avoir écrit une lettre officielle en anglais au ministre Michel Sapin...

- M. E. Macron, ancien ministre de l'Économie, candidat à l'Élysée, a prononcé en janvier 2017 à Berlin, un discours en anglais, prétendument pour être mieux compris ;

- le 3 février 2017, avec le plein aval de Mme Hidalgo, maire de Paris, le Comité de présentation de la candidature de la capitale à l'organisation des JO de 2024, impose malgré les contre-propositions formulées dès décembre notamment par nos associations, un slogan en anglais, triomphalement projeté sur la Tour Eiffel, pour mieux signifier *urbi et orbi* que la France ne considère plus le français comme une langue suffisante « à l'international » !

- en ce qui concerne la francophonie mondiale, le gouvernement français a certes réaffirmé dans ses discours à la fois l'engagement francophone de la France, et un intérêt un peu réanimé pour la relation franco-québécoise, mais il garde en fait, là aussi, la même attitude fondamentale que son prédécesseur immédiat. Sa contribution à la préparation du Sommet francophone des chefs d'État et de gouvernements des 29/30 novembre 2014 à Dakar, et à la délicate succession du secrétaire général de l'OIF, a manqué de vision et de sérieux, et au Sommet, l'élection de la Canadienne fédérale, ancien Gouverneur général à Ottawa, a bénéficié du soutien du Président de la République, contre les intérêts africains et français.

Le désintérêt de fait, derrière les discours roboratifs, et l'aboulie du président actuel et de son gouvernement se sont une nouvelle fois manifestés lors de la préparation puis du déroulement du Sommet francophone des 26 et 27 novembre 2016 à Antananarivo (Madagascar).

Les Français les plus critiques à l'égard de la politique gouvernementale du français et de la Francophonie depuis 2007 utilisent les constats ci-dessus pour dresser un réquisitoire en forfaiture et en trahison, et y voir le résultat d'une propagande et d'une action impériales de plusieurs décennies soutenues par nos « collabos de la pub et du fric » selon Michel Serres.

Nos associations voudraient ne pas croire à cette thèse du complot. Plutôt à un « air du temps » propice à tous les désarrois et abandons, et qui ne touche pas seulement la France.

Mais avouons qu'il est de plus en plus difficile de s'en tenir à « l'air du temps » si commode. *Albert Salon.*

Législation française : NOUVEAU CAS CONSTITUTIF DE DISCRIMINATION potentiellement dommageable pour le français.

Article 225 du code pénal : Constitue une discrimination toute distinction opérée entre les personnes physiques (ou morales) sur le fondement de leur origine, de leur sexe, de leur situation de famille, de leur grossesse, de leur apparence physique, de la particulière vulnérabilité résultant de leur situation économique, apparente ou connue de son auteur, de leur patronyme, de leur lieu de résidence, de leur état de santé, de leur perte d'autonomie, de leur handicap, de leurs caractéristiques génétiques, de leurs mœurs, de leur orientation sexuelle, de leur identité de genre, de leur âge, de leurs opinions politiques, de leurs activités syndicales, de leur capacité à s'exprimer dans une langue autre que le français, de leur appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une prétendue race ou une religion déterminée.

Il est désormais interdit de pratiquer la discrimination vis à vis d'un individu sur la base de critères linguistiques. C'est ce que préconise la loi de modernisation de la justice de novembre 2016. Le changement, discret, de l'article 225 du code pénal introduit la notion de discrimination linguistique en faveur des étrangers ne parlant pas français. La loi dite de "modernisation de la justice" instaure en effet une véritable préférence linguistique contre la langue française en France. Pour la première fois, il est en effet établi comme discriminatoire d'opérer « toute distinction entre les personnes morales sur le fondement [...] de la capacité à s'exprimer dans une langue autre que le français ». Comprenez langue étrangère et/ou langue régionale.



Jérôme Godefroy, ancien « speaker* » à la TSF. Né sous Vincent Auriol.

**Mot encore usité à l'époque, aujourd'hui heureusement remplacé (entre autres par « présentateur »).*

Robert Redeker : « La langue française malmenée par François Hollande, ou l'héritage disloqué », *Le Figaro* le 4/1/2017

Les tweets de l'Élysée rendant compte des vœux du Président, le 31 décembre, ont été émaillés de fautes de français grossières. Cette stupéfiante désinvolture stimule la réflexion du philosophe.

Anecdotique en apparence, la multitude de fautes d'orthographe constatées dans les tweets présidentiels à l'occasion du passage à Van 2017 ne sont pas des accidents. Ils s'inscrivent au contraire dans une lignée d'innombrables petites attaques contre la langue française dont François Hollande, à la suite de son prédécesseur à l'Élysée, et à l'image d'une foule de politiciens, de journalistes et d'artistes de variétés, s'est rendu coupable.

François Hollande s'adresse au peuple en usant et abusant du redoublement du sujet. Exemple : « la police, elle a ma confiance ». Cette mauvaise manie puérilise (Malraux emploie le verbe puériliser dans *L'Espoir*) aussi bien son propos que ceux à qui il s'adresse...

JO 2024 : l'Académie française peste contre le slogan en anglais de Paris, emprunté à une marque de burgers

Avant d'être choisi par le comité de candidature de la Ville de Paris, le slogan "Made for sharing" a déjà été utilisé par les chocolats Quality Street et la chaîne Burger King.

Surtout, c'est le choix de l'anglais qui suscite la colère de l'Académie française. « *Les Jeux olympiques modernes ont été fondés en 1894 par le baron Pierre de Coubertin* » et « *les langues officielles du Comité international olympique sont le français et l'anglais, dans cet ordre* », écrit l'institution fondée en 1635 par Richelieu. Le comité de candidature de Paris a tout de même prévu une version française du slogan : "Venez partager". Mais le slogan international officiel - débile, au demeurant - reste bien "Made for sharing".



BRÈVES

*Semaine de la Francophonie 2017 :**Le cri d'alarme du directeur général de l'Œuvre d'Orient.*

Le poids d'un pays se mesure dans le monde à celui de sa langue et de sa culture. Qu'en est-il du français dans sa zone d'influence au Moyen-Orient ? La réponse est donnée par Mgr Pascal Gollnisch, directeur général de l'Œuvre d'Orient dans un communiqué inquiétant, opportunément diffusé à l'occasion de la Semaine internationale de la Francophonie. Le français est en perte de vitesse au Moyen-Orient, comme l'est notre puissance en général sur les plans économique et militaire.

« Si nous ne faisons rien pour les écoles catholiques, la pratique du français disparaîtra au Moyen-Orient ». Tel est le constat lapidaire de Mgr Pascal Gollnisch dans un récent communiqué du 22 mars.

Acteurs majeurs de la francophonie dans la région, les écoles catholiques du **Moyen-Orient** comptent plus de 400 000 élèves scolarisés dans des établissements catholiques, de l'**Égypte** à la Turquie, en passant par la Terre sainte et le Liban. Au Liban, 40 % sont musulmans, 60 % en **Égypte** et 97 % en Turquie. Formidable vecteur de la francophonie, l'enseignement catholique compte 325 écoles, dont 250 entièrement francophones au Liban. Gérées par une trentaine de congrégations, elles scolarisent 250 000 élèves. En Égypte, ce sont 177 écoles catholiques qui scolarisent 150 000 élève, parmi lesquelles 50 délivrent leur enseignement exclusivement en français. La Terre sainte accueille 50 établissements dont 35 francophones sur le territoire du Patriarcat latin. En Turquie, 6 écoles catholiques enseignent le français à 3 500 élèves. Quant à la Syrie, les informations fiables sont pour l'heure inexistantes ; en 2014, 3 800 élèves étaient scolarisés dans 8 établissements.

Ces écoles catholiques, implantées dès la fin de l'Empire ottoman, ont été et demeurent encore le vecteur essentiel de la langue française.

Au Liban, 2/3 des structures d'éducation sont catholiques.

C'est en entendant les difficultés de ces établissements francophones et francophiles que l'Œuvre d'Orient a décidé d'organiser dès 2014 un colloque pour dresser un état des lieux avec les principaux acteurs de l'enseignement catholique au Moyen-Orient. Un deuxième colloque a eu lieu en 2016 pour réfléchir aux défis auxquels ils sont confrontés.

Aujourd'hui, « ce n'est plus un constat, c'est un combat », souligne Mgr Gollnisch poursuivant qu'« un de nos rôles est d'expliquer aux pouvoirs publics nationaux et internationaux de la francophonie que l'enseignement libre au Moyen-Orient, catholique et francophone en particulier, est en danger ».

Et de préciser que les congrégations religieuses ne peuvent continuer à porter seules à bout de bras cet effort éducatif qui, comme au Liban, représente les 2/3 des structures d'éducation. Ces écoles, ouvertes à tous, chrétiens et musulmans, ne sont pas riches et doivent aussi accueillir des déplacés, des réfugiés qui ne peuvent pas toujours payer les scolarités.

La conclusion du communiqué est laconique : « Si nous n'agissons pas dans les mois à venir, l'enseignement catholique pourrait s'effondrer et par conséquent la francophonie. Nous devons mettre les autorités devant leurs responsabilités. On ne peut à la fois se réjouir que le français soit encore une langue internationale connue et reconnue, et freiner l'action des instituts français ou de l'AEFE*, qui font au demeurant un excellent travail en bonne intelligence avec les établissements mais avec des moyens de plus en plus limités. »

L'avenir de l'enseignement du français au Moyen-Orient est aujourd'hui fragilisé et par voie de conséquence l'influence de la France dans la région.

* Agence pour l'enseignement du français à l'étranger.

Catherine Distinguin

vice-présidente d'Alf

L'Académie royale espagnole s'emporte une nouvelle fois contre la chanson espagnole de l'Eurovision, publié le 13 février 2017 par Actualité espagnole.

La pochette du *single "Do it for your lover"*, de Manel Navarro (photographie : Victor de la Torre)

C'est en 2016 que la chanson censée représenter l'Espagne au concours Eurovision de la chanson, intitulée *Sayyay !* et interprétée par l'artiste Barei, est devenue le premier titre de notre voisin pyrénéen proposé pour ce festival à ne comporter aucun mot dans la langue de Cervantès. À l'époque, de nombreux secteurs de la société espagnole, dont l'Académie royale de la langue espagnole, s'en étaient émus et avaient protesté contre cette marginalisation intolérable d'un idiome parlé par plus de 500 millions de personnes dans le monde.

Cette année, le candidat finalement choisi par la télévision publique espagnole pour représenter son pays à l'Eurovision, qui se déroulera en Ukraine, suscite lui aussi la polémique. Les raisons en sont similaires : le titre *Do it for your lover*, de Manel Navarro, ne comporte aucun mot en espagnol. Or, ce choix est surtout celui du jury qui avait été constitué pour l'émission *Objetivo Eurovision*, tandis que le public a montré son mécontentement car il avait très majoritairement soutenu la chanteuse Mirela avec son titre (en espagnol), intitulé *Contigo*. De son côté, l'Académie royale espagnole a une fois de

plus officiellement demandé à la RTVE de modifier les paroles de la chanson gagnante afin qu'elles soient traduites en espagnol.

Source :

http://cronicaglobal.elespanol.com/pensamiento/vida/rae-cancion-eurovision-manel-navarro-espanol_68017102.html

L'ALFA-ACI (Association des aéroports de langue française associés à l'ACI) est devenue Les Aéroports francophones associés à l'ACI.

L'ALFA-ACI (Association des aéroports de langue française associés à l'ACI), regroupant 90 opérateurs aéroportuaires, dont le groupe ADP, vient de changer de dénomination. Elle a été officialisée lors du 25^e congrès de l'association qui s'est déroulé à Fort-de-France du 7 au 10 décembre. L'association s'appelle désormais Les Aéroports francophones associés à l'ACI et dispose aussi d'un nouveau logo et d'une nouvelle charte graphique.

L'autre nouveauté du 25^e Congrès et la création d'une commission Caraïbes, réunissant les aéroports de Guadeloupe, Guyane, Martinique, Saint Barthélémy, et Saint Martin.

L'association travaille à promouvoir la francophonie à tous les niveaux des activités aéroportuaires en France. Son prochain congrès aura lieu en décembre 2017 à Montpellier. (AIR et COSMOS).

Élection présidentielle française : à la reconquête de la langue française !

Article par Michel R. Cloutier, Québec-Presse, Versailles, 13/12/2016.

L'Union nationale des écrivains de France, présidée par Arnaud Upinsky, membre d'ALF.

« La parole est l'instrument premier du pouvoir », « la démocratie ne donne pas le pouvoir au peuple, mais à l'éloquence », « la civilisation est d'abord un langage » (Maurice Druon, secrétaire perpétuel de l'Académie française).

La langue française s'invitant à la présidentielle 2017? L'année 2016 fut riche en imprévus, et 2017 s'annonce décisive à cet égard. Alors que l'école, le langage du savoir et la civilisation sont la clef de tous les enjeux de la présidentielle 2017 (chômage, jeunesse, intégration, reconnaissance des élites, place de la France dans le monde, etc.), la langue française - qui en est la matrice et qui est menacée de mort par l'anglicisation à marche forcée de la société française - est toujours la grande absente de l'élection présidentielle 2017 en pleine lancée.

[courrierposte\(a\),orange.fr](mailto:courrierposte(a),orange.fr)



COURRIER DES LECTEURS



Bonjour !

Je suis ulcéré de savoir que nos gouvernants font tout ce qu'il faut pour enterrer notre langue. Pourquoi illustrer la "French Tech" par un "Hello tomorrow"? Je ne saisis pas très bien quel est leur but ? Là où l'étranger est fier de parler français, nous lui proposons de l'anglais...

Bonne journée !

Cordialement

Jacques Dupé (64320 Idron)

Autre lettre de Claude Weisz, de novembre 2016 (hélas, d'une brûlante actualité) :

Mai 2012, un très beau discours de François Hollande à New York... Et après ?

Ne devrions-nous pas soumettre à nouveau cette charte à tous ces multiples candidats au trône républicain ?

Je vous ferai parvenir par voie postale quelques éléments illustrant le passage de Lyon capitale des Gaules au statut de métropole de l'anglicisation.

Cet été, on pouvait lire sur le journal lumineux du métro lyonnais : « For your security keep your bag with you » uniquement en anglais.

J'en concluais que les francophones ne risquaient rien et, donc, qu'il était inutile de les avertir.

Lorsque j'en fis la remarque à un agent d'accueil, constatant que j'avais raison, il ajouta qu'il ne l'avait pas remarqué.

La substitution de mots anglais au vocabulaire français est parfaitement assimilée. Il est vrai que l'anglais ne doit pas être une langue étrangère en France.

Chaque jour, lorsque j'écoute la radio, je pense à Monsieur "tout va bien pour le français", Xavier North, l'ex-délégué général à la Langue française, qui se réjouissait il y a quelques années, que le mot "live" disparût des ondes françaises.

Quel éclatant déni de réalité ! ; c'est bien la formule précise et claire "en direct et en public" ou "en public" ou "en direct" qui a disparu pour "en live" ou "live".

Qu'en est-il du nouveau délégué général ? À ce propos je suis stupéfait du glossaire des équivalents français aux mots anglais et américains que nous propose cette Délégation, dont les recommandations prouvent que, souvent, ils n'en comprennent pas la signification. Et pire, au lieu de rappeler le mot français existant auquel a été substitué un vocable anglais, ils en inventent un nouveau parfaitement inutilisable.

À cela s'ajoute une quasi-acculturation de nos femmes et homme politiques qui, lorsqu'on leur parle de culture, répondent agriculture. Une consolation tout de même : bien que ne partageant pas sa doxa économique, je reconnais à Jean-Claude Juncker son respect de la langue française qu'il emploie majoritairement dans ses interventions publiques.

Cordialement,

Claude Weisz, membre d'ALF

Le latin au secours du français

À seize ans, 150 000 élèves sortent du système scolaire sans savoir lire.

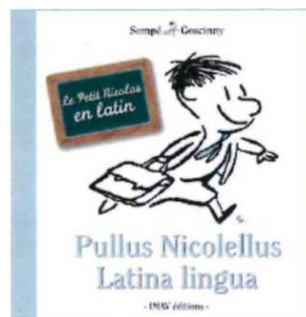
Quand ils sont arrivés au collège, le professeur de français leur a dit : "Avant de commencer par le programme de sixième, il faut consolider vos bases". Et il leur reparle d'épithètes, d'attributs, de compléments circonstanciels et autres notions abstraites, qu'ils ne comprennent toujours pas et qui les dégoûtent pour longtemps des études.

Avant 1968, les élèves des sections classique et moderne bénéficiaient, pendant le premier trimestre, d'un enseignement en latin qui avait l'avantage de présenter ces notions sous un jour nouveau, tout en leur faisant découvrir une civilisation à l'origine de la nôtre, à un âge où la curiosité est grande.

En mai 1968, Edgar Faure supprima cet enseignement du latin en sixième, pour faire croire aux gauchistes qu'il était un ministre moderne.

Comme il n'est jamais trop tard pour bien faire, il faut rétablir cet enseignement du latin en sixième, et l'étendre même à l'enseignement professionnel.

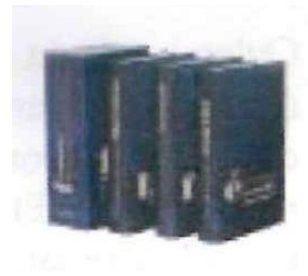
Michel Sergent, agrégé de lettres



PARUTIONS SIGNALÉES

***Le Français retrouvé*, un coffret dédié aux amoureux de la langue française.**

Les éditions Belin, en collaboration avec *Encyclopaedia Universalis*, publient un magnifique coffret de trois ouvrages consacré aux mots latins du français, au français écorché et aux anagrammes littéraires. Un trio d'usuels aussi réjouissants qu'utiles.



Ces trois volumes exceptionnels vont nous prouver que nous parlons latin sans le savoir, que nous employons parfois des expressions impropres, et que l'anagramme a irrigué la création littéraire et les jeux de langage.

La langue de Molière recèle de nombreux secrets et nous les retrouverons au fil des pages de ce précieux coffret qui réserve bien des surprises.

L'on y apprendra, par exemple, quel est le point commun entre les mots *agenda*, *lavabo* et *palmarès* : ils appartiennent aux mille mots et expressions d'origine latine du français. **Etienne** Wolff, enseignant-chercheur à l'université Paris-Nanterre, les a recensés dans l'ouvrage *Les Mots latins du français*. Il nous livre leur histoire et leur signification précise.

Doit-on dire *pantomine* ou *pantomime* ? Doit-on parler de *Y acceptation* ou *Y acception* d'un mot ? Est-on *agonisé* ou *agoni* de sottises ? Pourquoi *panacée universelle* est un pléonasme ?

Avec humour et acuité, Jean-Pierre Colignon et Pierre-Valentin Berthier, tous deux journalistes et correcteurs d'édition, répondront avec érudition à ces questions dans le tome 2 consacré à cette réédition du *Français écorché*. Ils nous livreront ainsi un échantillon savoureux du « mauvais dire » avec en prime les moyens de l'éviter !

Enfin, dernier ouvrage de cette trilogie, *Les Anagrammes littéraires* nous feront découvrir quel écrivain célèbre se cachait sous le pseudonyme de Bison Ravi⁽¹⁾, quel peintre on désignait sous Avida Dollars⁽²⁾. C'est Yves Lamy, professeur de lettres classiques, qui a ainsi recensé des centaines de cryptonymes et pseudonymes dans une exploration érudite et très distrayante à consulter. De déductions en jeux de mots, nous percerons le mystère des anagrammes littéraires.

Ce coffret, aussi nécessaire que ludique, comblera le lecteur désireux d'enrichir son expression et curieux d'explorer les richesses de notre langue.

⁽¹⁾Boris Vian ⁽²⁾Salvador Dali

Catherine Distinguin

vice-présidente d'ALF

Coffret bibliophile de trois volumes : *Les Mots latins du français* - 320 p., le *Français écorché* -256 p., *Les Anagrammes littéraires* -304 p., 109 €, Éditions Belin/Encyclopaedia Universalis - contact pour commande:

liel@universalis.fr